



**SNP2E-FO** 

**SNITPECT-FO** 

## MOBILITÉ : L'ADMINISTRATION CREUSE LES ÉCARTS ENTRE LES CATÉGORIES !

Sur la base d'un bilan tronqué du cycle 2017/3 et de l'intercycle A+ de mars 2017, l'administration a d'ores et déjà lancé les grandes manœuvres auprès des services pour :

- faire remonter les postes d'encadrement supérieur qui seraient devenus brusquement vacants alors que les CAP du cycle en cours ne se sont pas tenues ;
- imprimer l'idée que la fusion des listes B et B+ serait une bonne mesure de simplification.

Contre toutes les positions et observations des organisations syndicales lors de la dernière réunion mobilité du 13 octobre 2016, le DRH avance vers un système à deux vitesses : 2 cycles annuels pour les catégories A, B et C et une forme de mobilité au fil de l'eau pour les cadres supérieurs !

Et ce, sans pour autant anticiper les conséquences de la réduction du nombre de cycles sur les événements de carrière des agents : mobilité, promotion, concours, changement de corps, retour de détachement et de disponibilité, etc...

Le SNP2E-FO et le SNITPECT-FO **s'opposent à la fusion des listes B et B+**, stratégie complémentaire au PPCR pour confiner les agents dans une catégorie sur deux grades non distincts.

## Le SNP2E-FO et le SNITPECT-FO dénoncent :

- l'augmentation incontrôlée du nombre de postes « susceptibles d'être vacants », en grande partie liée à la suppression d'un cycle de mobilité ;
- le détournement du principe de liste additive puisque la DRH n'a pas hésité à valider la suppression de postes publiés comme vacants dans un premier temps ;
- l'incompatibilité de l'intercycle lancé le 2 mai avec le calendrier des CAP du 2<sup>e</sup> semestre 2017.

Le SNP2E-FO et le SNITPECT-FO n'acceptent pas cette parodie de dialogue social et exigent :

- la restauration du 3° cycle de mobilité pour tous ;
- une articulation cohérente entre les calendriers des promotions et des mobilités ;
- un véritable contrôle de la DRH de la **qualité des listes de postes publiées**, notamment quant à la mention « susceptible d'être vacant » ;
- la **levée des freins à la mobilité** exposés dans le « manifeste pour la mobilité » remis à la DRH en avril 2016 ;
- le respect des **prérogatives des CAP**, le renforcement des moyens pour la qualité des travaux en pré CAP.

Paris, le 15 mai 2017

Contacts:

**SNP2E-FO**: 01 40 81 24 13 - <u>fo-snp2e.syndicats@i-carre.net</u> - <u>fo.equipement.travaux@orange.fr</u> **SNITPECT-FO**: 01 42 72 45 24 - snitpect@snitpect.fr - www.snitpect.fr